

Conseil Municipal du lundi 25 septembre



En ce lundi 25 septembre, le Conseil Municipal a voté un ensemble de mesures permettant la poursuite des engagements validés par plus de 77% des électeurs lors des dernières élections municipales.

- **L'attribution des bourses DEFI**

Le Conseil a aujourd'hui voté le renouvellement des bourses destinées aux jeunes Monterelais porteurs de projets artistiques, culturels, humanitaires voire sportifs ayant pour but la promotion de la ville à l'étranger.

Cette bourse, mise en place en 2016 par Yves Jégo, a ainsi permis à 7 jeunes inscrits à Défi Montereau de bénéficier, suite à une sélection rigoureuse, d'une aide de 600 euros pour leur permettre de partir à l'étranger dans le cadre d'un projet de promotion de la ville. Ces jeunes s'engagent, via différents projets, à promouvoir notre ville à l'étranger, tant sa gastronomie, son histoire que son potentiel. Une façon d'accroître un peu plus le rayonnement de la ville par le biais de ses jeunes.

En parallèle, la Ville soutient activement les jeunes actifs en accordant une subvention de 4 000 euros à l'Ecole de la 2^{ème} Chance, en plus d'un soutien annuel, en partenariat avec l'organisme « entreprendre pour apprendre » afin d'initier les jeunes de l'E2C à créer leur entreprise.

- **Frais d'inscription à la Digitale Académie**

Le Conseil Municipal a validé les tarifs d'inscription à la Montereau Digitale Académie (hors frais universitaires). Ainsi, la Ville permet aux étudiants monterelais de bénéficier d'un tarif réduit, d'une valeur de 25 euros/an et 50 euros/an pour les étudiants résidants dans les villes voisines. Le coût moyen de la vie étudiante avec logement étant en France entre 600 et 1 000 € selon les villes.

Depuis son ouverture en janvier, 63 étudiants de terminale se sont inscrits pour jouir des 450 m² de locaux et équipements de la Digitale Académie afin de réviser leur bac ou travailler leur TPE. Un engouement qui se concrétise aujourd'hui avec l'inscription d'une 15aine d'étudiants qui suivront une des 3000 formations en ligne proposées à la Digitale Académie.

- **Poursuite du déploiement des Classes Informatiques Mobiles dans les écoles élémentaires**

La ville s'engage pour mettre le numérique au service de l'apprentissage des écoliers monterelais.

Après avoir équipé l'ensemble des 71 classes élémentaires en Tableaux (TBI) ou Vidéoprojecteur Interactif (VPI) et installé cet été, dans chacune de ces classes, une connexion Internet, la Ville a investi dans 3 Classes Informatiques Mobiles (CIM), déjà opérationnelles dans les écoles élémentaires Claude Sigonneau, primaire Villa Marie Louise et élémentaire Clos Dion pour un coût total de 31 540€.

5 nouvelles CIM seront prochainement acquises pour que d'ici l'année scolaire 2018-2019, les 8 écoles élémentaires en soient pourvues.

Une « classe informatique mobile » est un chariot que l'on peut déplacer de salle en salle en fonction des besoins. Il comprend l'environnement informatique nécessaire à une utilisation des technologies de l'information et de la communication en classe, soit 15 portables élèves avec Webcam intégrée, 1 portable enseignant avec Webcam intégrée, un meuble de transport

permettant le stockage et la recharge de l'ensemble des portables sur une prise secteur, avec système de fermeture, une borne wifi permettant la connexion simultanée de tous les portables et la liaison avec le réseau filaire de l'établissement, un disque dur externe avec câble, une imprimante multifonction, une souris filaire pour chaque ordinateur, un micro casque pour chaque ordinateur et deux clés USB.

La classe mobile permet à toute la salle de classe de devenir une classe multimédia, sans perte de temps inhérente au déplacement et à l'installation des élèves, et surtout les élèves restés dans leur classe peuvent utiliser tout leur matériel de classe.

D'un point de vue pédagogique, la classe mobile donne la possibilité de varier les activités pendant un même cours et de développer de nouvelles activités pédagogiques. Autre avantage, ce type de dispositif permet de libérer des salles soit pour des ouvertures de classes dans el cadre des dédoublements, soit pour d'autres activités sur les temps scolaires (RASED, musique...) et périscolaires (APPS, RAPE...).